Savez-vous parler Wifi ?
p. 28

100% ÉNERGIES

Le trimestriel des adhérents de la CFE Énergies
N° 898 | automne 2017

Élections CMCAS 2017
Ce que proposent la CFE et l'UNSA Énergies p. 13

04 LES ACTUS
Quoi de neuf dans les Industries Électriques et Gazières ?

24 FÉDÉRATION
Retour vers... le congrès de juin

26 À VOS DROITS
Zoom sur la prévoyance

Sommaire

p. 04 LES ACTUS
Cette rubrique vous livre les principales actualités des entreprises des Industries Électriques et Gazières.

p.04 **BRANCHE**
- Droits familiaux : vers la fin des négociations

p.05 **ENN**
- Alerte à Énergies libres Grands Comptes

p.06 **POLITIQUES**
- Europe de l'énergie : un nouveau souffle s'impose

p.08 **EDF**
- EAS : l'association qui défend votre patrimoine.
- Égalité professionnelle : enfin un nouvel accord engageant

p.10 **ENGIE**
- ENGIE, en plein paradoxe

p.24 **FÉDÉRATION**
- Retour vers le... Congrès de juin.

p. 13 LE DOSSIER
Élections CMCAS 2017 : ce que proposent la CFE et l'UNSA Énergies.

p. 26 À VOS DROITS, PRÊTS, PARTEZ !
Ayez le réflexe « AVDPP » ! Zoom sur la prévoyance.

p. 28 RESTEZ BRANCHÉS !
Savez-vous parler Wifi ?

p. 31 CULTURE

100 % ÉNERGIES
N°898 - SEPTEMBRE 2017
Publication trimestrielle de la Fédération CFE-CGC Énergies
59, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. : 01 55 07 57 00
www.cfe-energies.com
contact@cfe-energies.com

Directeur de la publication : William VIRY-ALLEMOZ ▪ **Rédactrice en chef :** Hélène LOPEZ ▪ **Secrétaire de rédaction :** Karina AOUES ▪ **Comité de rédaction :** Hamid AIT-GHEZALA, Didier BOULAY-CLAVERIE, Stéphane CHERIGIE, Hervé DESBROSSES, Alexandre GRILLAT, Pascal JACQUELIN, Dominique LABOURE, Florent LATREILLE, Patrick LECHARPENTIER, Nathalie LEPLATOIS, Hélène LOPEZ, Manuela OLRY, Eric VALBOUSQUET. ▪ **Ont participé à ce numéro :** Christophe AGOGUE, Didier BOULAY-CLAVERIE, Patricia CADOT, Laurent CARLES, Stéphane CHERIGIE, Patrice CHRETIEN, Sylvie DERVILY-RAVE, Hervé DESBROSSES, Benoît GAILHAC, Olivier GLORIAN, Alexandre GRILLAT, Philippe HAPKA, Bruno LE BIVIC, Patrick LE CHARPENTIER, Frédérique MONTIER, Manuela OLRY, Laure RICHALET, Christiane ROUSSILHE. ▪ **Illustrations :** Leslie BOULAY-CLAVERIE ▪ **Photos :** Bunditinay, Dasha Petrenko, Drubig-phoot, Shmel, Verca, Fedorovekb, Ferrante Pietro/Fotolia ; Philippe de Rexel/Office de tourisme de Strasbourg et sa Région ; Carpathian Prince, WavebreakMediaMicro/Shutterstock ▪ **Conception/réalisation :** SPÉCIFIQUE ▪ **ISSN :** 0398 8457 ▪ **N° de commission paritaire :** 0621 S 06880 ▪ **Dépôt légal :** 2011 ▪ **Impresssion :** Imprimerie de la Centrale Lens ▪ **Prix de l'abonnement :** 76,22€ ▪
Imprimé sur du papier 100 % recyclé

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C006827

AGISSONS POUR UN MONDE MEILLEUR !

Alors que notre 48e Congrès, qui s'est tenu en juin à Saint-Étienne, était placé sous le signe des transitions, nous étions loin d'imaginer que l'actualité rattraperait aussi vite la réflexion que nous avons engagée plusieurs mois auparavant.

Le projet avorté des employeurs de la Branche de faire évoluer le statut national vers une convention collective de droit commun est le premier exemple d'une évolution qui aurait pu marquer notre activité. Certes, la mobilisation des organisations syndicales a permis de sauver l'essentiel, mais jusqu'à quand ?

La fin, probablement provisoire, de ce premier dossier a coïncidé avec celui de la réforme du droit du travail voulue par le nouveau Gouvernement. S'agit-il d'une transition, voire d'une mini-révolution du droit du travail ? Cette réforme est loin d'être en faveur du corps social. Si l'objectif affiché est de promouvoir la création d'emplois, il n'en demeure pas moins que les mesures proposées ne concourront en rien à cet objectif : il s'agit simplement de donner la possibilité aux entreprises de se séparer plus facilement de leurs salariés en faisant sauter certains verrous protecteurs et en affaiblissant les représentants du personnel. Ne vous y trompez pas : moins de capacités d'action pour les organisations syndicales impliquera un lien de subordination toujours plus fort pour les salariés vis-à-vis des employeurs. La démocratie sociale ne peut se résumer à museler un de ses acteurs.

Le secteur de l'énergie n'est pas en reste dans ce paysage en évolution. La décision du Conseil d'État de rendre les tarifs réglementés de vente de gaz non conformes au droit européen ajoute au marasme ambiant, au moment où la Commission européenne propose dans son *Clean Package* d'aller encore plus loin, menaçant même les tarifs réglementés d'électricité. Force est de constater que la dimension « service public » de l'énergie semble perdue au fin fond des abîmes de l'histoire, alors que l'avenir nous prouvera plus que jamais que nous avons besoin d'assurer la péréquation tarifaire, la sécurité des approvisionnements et l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe.

Face à ces menaces, à ces transitions voulues ou combattues, seules les organisations syndicales qui disposent d'une base solide pourront se faire entendre, tant à l'interne, au sein de notre Branche, qu'à l'externe auprès des pouvoirs publics et des médias. Notre développement sera notre salut. Votre appui, en tant qu'ambassadeur de la CFE Énergies pour faire de nous le syndicat préféré des énergéticiennes et des énergéticiens est primordial. Et notre tout premier challenge des mois à venir porte sur les élections CMCAS où se joue l'avenir de vos activités sociales. Alors en avant pour un monde meilleur !

William VIRY-ALLEMOZ
Secrétaire Général de la CFE Énergies

Droits familiaux

VERS LA FIN DES NÉGOCIATIONS

À la date du 7 septembre 2017, la négociation sur les droits familiaux à la branche des IEG était en passe de se terminer. Point d'étape avant la dernière Commission Paritaire de Branche au cours de laquelle le projet d'accord devrait être finalisé.

Cette négociation devait répondre aux nouveaux besoins des salariés, liés aux évolutions sociétales (familles monoparentales, recomposées, mariage pour tous, vieillissement de la population, aidants familiaux). Les droits existants étaient à adapter et de nouveaux étaient à mettre en place.

Si la CFE Énergies a approuvé le principe de la rénovation de ces droits qui concernent tout le monde, elle s'est montrée vigilante et a veillé à la préservation des intérêts de *tous* les salariés.

Cette évolution devait s'inscrire dans une dimension économique « maîtrisée », selon les termes des employeurs. Quatre domaines ont été examinés et discutés :

- les congés et primes liés aux évènements familiaux,
- la conciliation des temps : congés mère de famille, autorisations pour enfant malade, CESU,
- les soutiens financiers : sursalaire et aide aux frais d'études,
- l'accompagnement des aidants familiaux.

Tout au long de la négociation, la CFE Énergies a fait des propositions nombreuses et innovantes afin que tous les salariés s'y retrouvent : revalorisation du sursalaire familial pour un enfant, possibilité pour les pères (ou conjoints) de transformer la prime de naissance en congé supplémentaire d'accueil de l'enfant, création d'un statut et de dispositions spécifiques aux salariés aidants familiaux. Après les Commissions Paritaires de Branche des 6 et 7 septembre 2017, nous pouvons constater que les employeurs sont à l'écoute de l'interfédérale constituée pour la défense de nos droits familiaux.

DES AVANCÉES DE LA PART DES EMPLOYEURS MAIS CELA SUFFIRA-T-IL ?

À l'automne et à la lecture de la version finale du projet d'accord, la CFE Énergies interrogera ses instances pour savoir si elle doit oui ou non donner son aval à cette réforme des droits familiaux.

Rendez-vous pour la suite lors de la parution de notre numéro d'hiver.

ALERTE À ÉNERGIES LIBRES GRANDS COMPTES

Depuis la reprise d'Enel France par le groupe Quadran et la création d'Énergies libres Grands Comptes (filiale d'Énergies libres), la situation est devenue à hauts risques pour les salariés et très difficile pour les militants de l'Alliance CFE UNSA, seuls délégués du personnel.
On peut s'interroger sur les intentions réelles du Groupe vis-à-vis de la filiale et des salariés. Malgré une garantie sociale de 18 mois (expirant fin avril 2018), la fin de l'application du statut des IEG est d'ores et déjà annoncée.
Une fusion organisationnelle a été mise en œuvre dans l'attente de la fusion juridique prévue en mai 2018. Des faits inquiétants se sont succédé : des tentatives de modifications unilatérales de contrats de travail, des menaces et des annonces de licenciements, une baisse de l'intéressement malgré les résultats.
Toute la CFE Énergies continue à se mobiliser pour le respect du droit des salariés, la sauvegarde des emplois et l'accompagnement de nos militants sur le terrain.

ÉLECTIONS CE/DP[1] DU 8 JUIN 2017

Après moultes épisodes, les décisions de l'Inspection du travail ont permis d'enclencher les élections. UNIPER[2] ne compte désormais que deux CE : la production d'un côté, les autres fonctions de l'autre. Ce schéma convient totalement à la CFE Énergies. Son équipe militante, qui assume des positions courageuses au sein de cette entreprise en difficulté, est toujours restée engagée et a présenté des listes dans les deux CE.
Avec 24 % des suffrages, l'Alliance CFE UNSA Énergies progresse de près de 5 points et prend la deuxième place. Mais, malgré des alertes de nos militants, de graves irrégularités se seraient produites avec plusieurs dizaines de votes électroniques émanant d'un même ordinateur. Une demande d'annulation des élections a été adressée au tribunal fin juin. Le jugement a été rendu début septembre : les salariés devront revoter prochainement.

1. CE/DP : Comité d'Établissement ou Comité d'Entreprise/Délégués du Personnel
2. UNIPER a connu trois plans de sauvegarde de l'emploi ces cinq dernières années. Depuis novembre 2013, l'effectif a été réduit de plus de 300 salariés (env. 550 à ce jour). Les résultats financiers de 2016 continuent de fragiliser l'entreprise.

ÇA BOUGE À ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG !

L'adaptation juridique d'Électricité de Strasbourg (ÉS) dans le cadre de l'ouverture des marchés européens de l'énergie s'est achevée fin mai 2017. Le groupe ÉS est maintenant organisé autour de trois grandes activités :

- une filiale opérateur et gestionnaire de réseaux : Strasbourg Électricité Réseaux,
- une filiale commerciale : ÉS Énergies Strasbourg,
- deux filiales spécialisées dans les services : ÉS Services Énergétiques et ÉS Géothermie.

Au mois de juin, des élections des CE/DP et des Conseils d'Administration ont été organisées. L'Alliance CFE UNSA Énergies a obtenu les sièges cadres CE/DP ainsi qu'au sein des Conseils d'Administration. Un succès à saluer.

Europe de l'énergie

UN NOUVEAU SOUFFLE S'IMPOSE

Alors que le Parlement européen s'apprête à débattre du *Clean Energy Package*, la CFE Énergies partage la volonté de retrouver le souffle européen et de faire de l'Europe le leader dans le défi climatique. Cet été, elle a appelé les députés européens et le Gouvernement français à profiter du *Clean Energy Package* pour relancer l'Europe de l'énergie autour de nouvelles priorités : décarbonation, reconquête industrielle autour de solutions bas carbone, transition juste favorisant emploi de qualité, vision de long terme et sécurité énergétique.

De manière générale, la CFE Énergies regrette que le *Clean Energy Package* présenté fin 2016 par la Commission européenne élude les enjeux de service public et d'intérêt général. L'Europe de l'énergie reste bâtie sur la primauté du marché concurrentiel et des signaux économiques de court terme, au lieu de tirer les leçons de vingt années d'ouverture des marchés de l'énergie.

Pourtant, la CFE Énergies est convaincue que la décision américaine de sortir de l'Accord de Paris offre à l'Europe l'opportunité historique de prendre un leadership climatique mondial, en faisant de la décarbonation la colonne vertébrale de ses choix énergétiques. Faute de soutien aux solutions bas carbone, de prix européen du carbone, de priorité carbone dans l'efficacité énergétique, le *Clean Energy Package* est loin de la priorité du défi climatique.

La CFE Énergies est persuadée que la logique court-termiste et concurrentielle, la fin des tarifs réglementés de vente, le communautarisme énergétique et les transferts de souveraineté prônés au sein du *Clean Energy Package* ne garantissent ni la sécurité énergétique sur le long terme ni un bénéfice pour les consommateurs.

La dimension industrielle et sociale est totalement absente de ce paquet législatif, alors que la politique énergétique est un instrument essentiel pour jeter les bases de la réindustrialisation européenne et déployer des filières industrielles et technologiques pourvoyeuses d'emplois durables et qualifiés. Favoriser l'emploi de qualité en Europe et réussir une transition juste suppose au contraire de donner un cadre de long terme favorable aux investissements bas carbone, d'accompagner les transitions professionnelles et d'aligner les choix de politique climatique, énergétique et industrielle.

Pour la CFE Énergies, il y a urgence à redonner du sens et un nouveau souffle à l'Europe de l'énergie. Il faut privilégier davantage le long terme, la justice sociale et la coopération industrielle dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Avec un seul objectif : *Make Europe great again* !

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Photo : JEPPROD

ERDF devient Enedis.
Notre nom change, pas notre engagement.
Notre mission de service public : vous apporter l'électricité où que vous soyez, quel que soit votre fournisseur.

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR ÉCONOMISONS-LA !

EAS[1], L'ASSOCIATION QUI DÉFEND VOTRE PATRIMOINE

Vous êtes salariés et vous avez investi en toute confiance dans le capital d'EDF dès son ouverture en 2006. En 2008, vous avez souscrit à nouveau lorsque l'entreprise vous y a encouragé. Mais, 10 ans plus tard, votre fidélité et votre implication vous coûtent la moitié de vos sommes investies. Plusieurs milliers d'euros en moyenne et beaucoup plus parfois. Face à cette situation inacceptable, EDF Actionnariat Salarié (EAS) est à vos côtés pour vous défendre.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Il y a une explication toute simple : l'État actionnaire majoritaire ne gère ni votre patrimoine, ni celui du service public de l'électricité dans le sens de l'intérêt général. En particulier depuis le 3 juin 2015, lorsque le destin de la filière nucléaire française a été confondu avec celui de l'entreprise EDF.

Le double engagement d'EDF dans la recapitalisation d'AREVA et la construction de la centrale nucléaire de Hinkley Point au Royaume-Uni ont été les ultimes opérations qui ont précipité la dégradation financière de votre entreprise et de votre bien. L'association EAS a été parmi les premiers à tirer le signal d'alarme et à combattre ces décisions. Présente à chaque Assemblée Générale, EAS pose les questions vitales auxquelles le Conseil d'Administration répond laconiquement, ignorant votre droit à l'information. Au point qu'à l'occasion de l'assemblée du 12 mai 2016, l'Autorité des Marchés Financiers a contraint EDF à apporter des précisions sur le coût du projet britannique. Le 21 juillet de la même année, l'Autorité a perquisitionné le siège d'EDF afin de s'assurer de la loyauté de l'entreprise vis-à-vis des actionnaires. La suite, vous la connaissez. Vous en prenez connaissance dans la presse quasiment tous les jours et les nouvelles ne sont pas bonnes !

Votre association EAS se mobilise sans relâche depuis 10 ans pour faire valoir vos droits : elle est aujourd'hui votre chance d'obtenir, par votre détermination, la réparation de votre préjudice.

Salariés (actuels ou anciens), actionnaires d'EDF, vous n'êtes pas seuls. Si vous ne l'avez pas encore fait, rejoignez-nous et adhérez à l'association EAS en vous connectant au site : *www.eas-asso.org*

1. EAS : EDF Actionnariat Salarié est une association créée le 26 janvier 2006 à la suite de l'ouverture et de l'augmentation de capital d'EDF. L'association EAS (Loi 1901) a pour vocation de défendre les intérêts spécifiques de l'ensemble des actionnaires salariés.

CONTACT
Benoît GAILHAC, Président d'EAS,
benoit.gailhac@cfe-energies.com

Égalité professionnelle

ENFIN UN NOUVEL ACCORD ENGAGEANT

Après des mois de négociations et en l'absence d'un accord d'entreprise depuis plus de 2 ans, la CFE Énergies a signé l'accord sur l'égalité professionnelle le 20 juin 2017, issu des échanges entre la Direction d'EDF SA et les organisations syndicales. Ce nouveau texte va globalement dans le bon sens pour les salariés.

Même si cet accord n'a pas répondu à l'intégralité des demandes de la CFE Énergies, il s'avère engageant sur des points considérés comme essentiels, par exemple :

- le maintien d'un système transparent de revalorisation salariale, en cas de discrimination constatée,
- la généralisation du dispositif d'attribution de la moyenne de l'évolution salariale aux femmes, lors d'un retour de congé maternité et en cas d'absence de progression de leur rémunération sur la période passée,
- la conservation garantie de la rémunération variable durant le congé maternité ou d'adoption,
- l'attribution, à due proportion, des mesures salariales individuelles, entre les hommes et les femmes,
- la conversion partielle de la prime de naissance en jours d'absence pour les pères,
- l'information sur une formule de temps choisi « vacances scolaires »,
- la proposition d'embauche à 100 % des alternantes, dans une filière technique qui recrute, dès le diplôme obtenu,
- l'augmentation du taux de féminisation, aujourd'hui à 30 %, pour le porter à 32 % à l'issue de l'accord,
- la discrimination positive à l'embauche au bénéfice des femmes et à compétences égales entre tous les candidats, dans des familles professionnelles à la mixité inférieure à 10 %,
- la facilitation des périodes de formation par la prise en charge des frais de garde supplémentaires, et ce, dans le cadre de situations familiales identifiées,
- la démultiplication du suivi de l'accord au plus proche des équipes pour s'assurer de sa bonne application.

Si cet accord, conclu pour la période 2017-2019, va indéniablement dans le bon sens, c'est grâce à la persévérance de la CFE Énergies. Notre forte mobilisation a permis l'acceptation, sur le fil, de certaines de nos propositions pour rendre cet accord beaucoup plus engageant qu'au début des négociations. Il était absolument nécessaire de doter enfin les salariés d'EDF d'un tel accord de protection portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'EDF SA.

ENGIE EN PLEIN PARADOXE

D'un côté, ENGIE délocalise son activité de commercialisation sur le marché des particuliers, entraînant de massives suppressions d'emplois sur le territoire français. De l'autre, les salariés d'ENGIE soutiennent l'emploi en France grâce à des dons à la FAPE. Cherchez l'erreur !

ENGIE supprime des emplois en France…

Depuis 2015, ENGIE « teste » en catimini l'externalisation de son activité de commercialisation sur le marché des particuliers au Maroc, au Portugal et à l'Ile Maurice. Lors du Comité d'Établissement du 29 août 2017, les représentants du personnel d'ENGIE Commercialisateur ont appris la généralisation de ce dispositif avec la volonté de confier 30 % de l'activité Service Clients à des prestataires à l'étranger d'ici à la fin 2017. Pour les représentants du personnel, en délocalisant massivement les emplois, ENGIE condamne le Service Clients en France.

CHRONIQUE D'UNE HÉMORRAGIE SOCIALE

Les activités de télévente ont été les premières sous-traitées à l'étranger pour réduire les coûts de gestion des clients particuliers. Celles relatives au traitement des courriers, des mails et des appels entrants ont suivi. Progressivement, **près d'un millier d'emplois** ont été rayés du territoire national.

Dans sa recherche effrénée de gains de productivité et d'économies, au détriment des risques d'image encourus, **c'est du Cameroun et du Sénégal qu'ENGIE vendra bientôt ses offres aux particuliers**.

La décision de séparer les activités liées aux Tarifs Réglementés de celles des Offres de Marché vient s'ajouter à ce marasme. Les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz ayant été déclarés illégaux à la suite de la décision du Conseil d'État du 19 juillet, **811 emplois, principalement en régions, sont voués à disparaître avec la fin programmée des TRV**.

Dans ce contexte d'extrême inquiétude des salariés et de surdité profonde de la Direction France BtoC[1], les Organisations Syndicales d'ENGIE Commercialisateur, écœurées par tant de mépris, se sont mises en ordre de bataille intersyndical pour mobiliser, avec le soutien de leurs fédérations respectives, les salariés, les médias, les pouvoirs publics et les élus.

Un préavis de grève a été déposé le 31 août 2017 pour exiger l'arrêt immédiat de l'externalisation des activités clientèles à l'étranger, obtenir la pérennité de l'activité de France BtoC sur l'ensemble du territoire français, obtenir la garantie de l'emploi des 811 salariés au statut et le maintien de leurs sites de travail.

1. Direction France BtoC : cette Direction regroupe les activités de commercialisation sur le marché des particuliers.

...Et les salariés créent des emplois en soutenant la FAPE ENGIE

Remise de chèque à l'association Fil d'Ariane - Écocyclerie du choletais, à Cholet le 9 février 2017, en présence de Bernard ANGIBERT, Président de l'association et de la FAPE, représentée par Patricia CADOT, membre du Comité Exécutif de la FAPE, et Sylvie DERVILY-RAVÉ, Déléguée Générale.

Chaque action compte pour combattre le fort taux de chômage en France. En faisant un don à la FAPE ENGIE, vous avez contribué à la création d'emplois et à l'insertion dans la vie active de personnes en grande difficulté.

Depuis sa création en janvier 2013, grâce à vos dons, la FAPE ENGIE a consacré toute son énergie à soutenir des actions concrètes en faveur de l'emploi de personnes en grande difficulté.

Ce sont déjà **93** projets présentés par des structures d'insertion qui ont été soutenus et plus de **1 110 000 €** qui ont été engagés. La FAPE remercie donc chaleureusement tous les donateurs pour leur fidélité et leur engagement. Son action continue sans relâche et elle compte sur votre soutien pour faire encore reculer la précarité et le chômage.

LA MISSION DE LA FAPE...

La FAPE soutient des structures qui se mobilisent pour l'insertion sociale et professionnelle et pour la création de micro entreprises par des personnes au chômage. L'objectif est de permettre à des femmes et à des hommes en difficulté de retrouver la dignité et un emploi.

Son mode de fonctionnement s'appuie sur une communauté qui réunit les collaborateurs, les retraités, les organisations syndicales et les entreprises du Groupe.

La FAPE ENGIE fonctionne avec deux organes de gouvernance composés de représentants des employeurs, des retraités, des organisations syndicales signataires, du secrétaire du Comité d'Entreprise Européen et de personnalités qualifiées. Un Comité de Sélection choisit et instruit les projets pour le Comité Exécutif. Ce dernier les examine et décide ou non de l'attribution d'une subvention.

Ses ressources proviennent quasi-exclusivement des dons des collaborateurs et des retraités du Groupe abondés à 100 % par les différentes sociétés du Groupe. **Autant dire que la FAPE ENGIE n'existe que grâce aux dons des personnels donc grâce à vous !** La FAPE attribue 100 % de vos dons à des associations sous forme de subventions !

... ET VOTRE MISSION, SI VOUS L'ACCEPTEZ

Durant ce second semestre 2017, en tant que collaborateurs ou retraités d'ENGIE, vous pouvez :

→ **faire des dons à la FAPE ENGIE pour aider de jeunes chômeurs à créer leur entreprise.**

Du 1er au 31 octobre 2017, un appel aux dons sera lancé pour soutenir et accompagner 20 jeunes chômeurs en difficulté, âgés de moins de 26 ans. Grâce à vous, ils pourront créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au programme CAP'JEUNES de France Active.

→ **répondre à un appel à projets si vous êtes engagés dans une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion**. Avec à la clé, si vous êtes retenus, une subvention de 4 000 euros .

Cet appel à projets auprès des collaborateurs ou retraités d'ENGIE aura lieu en novembre 2017. Quatre associations seront retenues par le COMEX et subventionnées.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ET/OU FAIRE UN DON ?
Retrouvez toutes les informations sur *www.fape-engie.fr*
Pour chaque euro versé, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 % et l'entreprise abonde en versant un euro.

De juin à septembre 2017, nous vous avons invités à « FAIRE VOTRE DÉCLARATION » en répondant à deux questions : quelle serait votre CCAS idéale ? Quelles activités vous feraient rêver ?

La CFE et l'UNSA Énergies vous remercient pour toutes les propositions que vous avez déposées sur notre site. Nous les avons prises en compte et elles ont permis d'alimenter la « Déclaration universelle des droits aux Activités Sociales des salariés et retraités des Industries Électriques et Gazières ».

→ **Maintenant, donnez-nous le pouvoir de satisfaire vos attentes, votez pour la CFE Énergies, soutenue par l'UNSA !**

Élections CMCAS 2017

CE QUE PROPOSENT LA CFE ET L'UNSA ÉNERGIES

Du 16 au 22 novembre prochains, les salariés et retraités des Industries Électriques et Gazières auront l'occasion de changer le cours de l'histoire. Certains trouveront l'expression démesurée mais c'est pourtant une véritable opportunité qui nous est offerte.

L'Alliance CFE UNSA Énergies vous propose de passer du rêve à la réalité !

Le rêve, ce sont ces 440 millions d'euros de dotations des entreprises pour vous aider dans votre quotidien, pour vous permettre d'accéder aux vacances que vous attendez, aux loisirs que vous appréciez ou pour vous faire bénéficier d'activités et de prestations à des prix imbattables. Même si beaucoup d'entre vous sont désabusés car ils n'en profitent pas, tout ceci est possible.

Dans ce dossier spécial « Élections CMCAS », nous avons souhaité faire le point sur une institution âgée de plus de 70 ans dont l'ambition est de permettre à ses bénéficiaires d'accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances mais aussi de leur garantir secours et assistance en cas d'accidents de la vie.

Pour ce faire, dès 1946, la Loi avait inscrit dans le Statut National des IEG un modèle de financement exceptionnel des Activités Sociales : 1% des recettes d'électricité et de gaz en France, soit plus de 400 millions d'euros chaque année !

Ce qui pourrait représenter une « allocation socialisée » de presque 1300 € par an pour chacun des 286 000 salariés et retraités de la Branche n'est malheureusement pas une réalité pour beaucoup d'entre nous. Vous le constaterez tout au long des pages qui suivent.

Nous trouvons particulièrement injuste le système actuel qui prive de leurs droits une majorité des bénéficiaires. Nous pensons également que rien n'est irréversible et qu'il est encore temps d'agir !

" La CCAS, un Comité d'Entreprise qui vous ressemble ? "

Pour sortir de la gabegie et d'une gouvernance archaïque des Activités Sociales, **la CFE et l'UNSA Énergies vous proposent de faire entendre, dans les Conseils d'Administration des CMCAS et de la CCAS, la voix de toutes celles et ceux qui souhaitent vivre avec leur temps et qui ont des exigences légitimes vis-à-vis de leur « Comité d'Entreprise ».** Plus que jamais, nous réaffirmons nos droits à jouir librement, à 100 %, de nos Activités Sociales et nous vous présentons ci-après nos propositions pour passer... du rêve à la réalité.

Les militants de la CFE Énergies, soutenus par l'UNSA

1 CMCAS et CCAS, qu'est-ce que c'est ?

LA CCAS, UN COMITÉ D'ENTREPRISE PAS COMME LES AUTRES

Dans le droit commun, la gestion des activités sociales et culturelles relève du Comité d'Entreprise, en plus de ses attributions économiques, financières et organisationnelles. Dans la branche des IEG, cette gestion a été confiée en 1946 à un organisme distinct, le Conseil Central des Œuvres Sociales (CCOS) puis à la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS). Cet organisme présente deux caractéristiques. D'une part, son mode de financement : jusqu'au décret du 11 mai 2017, il était financé par le **1 %*** sur les ventes d'électricité et de gaz en France. D'autre part, il est exclusivement géré par les Représentants du Personnel, en activité ou retraités.

UNE CCAS ET 69 CMCAS

Les Activités Sociales s'organisent sur deux niveaux : un niveau centralisé, la CCAS, et un niveau décentralisé, les Caisses Mutuelles Complémentaires d'Action Sociale (CMCAS). Les activités dont le caractère général nécessite qu'elles soient gérées au niveau national relèvent donc de la CCAS, comme les vacances ou la restauration méridienne. Quant aux CMCAS, elles proposent à leurs bénéficiaires des activités de proximité.

→ CCAS : des Activités Sociales centralisées

La CCAS, ce sont 23 territoires, 82 antennes, 76 institutions en pleine propriété, 34 Sociétés Civiles Immobilières (SCI) et 91 centres d'accueil pour mineurs.
En plus des vacances adultes et jeunes, la CCAS propose des activités culturelles et sportives, des assurances de biens et de personnes, de l'action sanitaire et sociale, et gère la restauration méridienne dans un grand nombre d'établissements des IEG.

→ CMCAS : des Activités Sociales décentralisées

Soixante-neuf CMCAS et environ 600 Sections Locales de Vies (SLVies) ont en charge la gestion des Activités Sociales décentralisées. Elles possèdent souvent un patrimoine propre (salles des fêtes, gymnases, terrains de sports, étangs...) et proposent des aides locales, des activités sportives, des arbres de Noël...

*1 % : LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS SOCIALES

Pendant plus de 70 ans, les Activités Sociales ont bénéficié d'un mode de financement unique dans ce domaine : 1 % sur les ventes d'électricité et de gaz réalisées en France. Aujourd'hui, de nombreux facteurs exogènes (prix de gros de l'électricité et du gaz, chiffre d'affaires réalisé hors de France, nouvelles sociétés hors statut des IEG) rendent instable ce financement des Activités Sociales. Après des mois de concertation avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics ont adopté un décret le 11 mai 2017, modifiant le financement des Activités Sociales. Il est maintenant basé sur les volumes produits, transportés, distribués et commercialisés, affectés d'un cœfficient financier (ou tarifaire). Même si ce terme de 1 % est devenu « caduc », nous l'avons laissé dans cette brochure car il est encore couramment utilisé.

DÉFINITIONS

- CCAS : Caisse Centrale d'Activités Sociales
- CMCAS : Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale
- SLVies : anciennement Sections Locales de Vote

2 La situation actuelle

↘ Vos Activités Sociales sont dotées de moyens financiers à mieux répartir...

CES MOYENS PROVIENNENT PRINCIPALEMENT DU FAMEUX 1 %

Cette dotation provient essentiellement du « 1 % » des recettes des entreprises des Industries Électriques et Gazières. En 2017, elle représente 440 millions d'euros répartis entre la CCAS pour 70 % et les CMCAS pour les 30 % restants. La plupart des entreprises des IEG y contribuent. S'y ajoutent également la participation des employeurs à la restauration méridienne et la contribution des bénéficiaires pour les prestations... Le budget annuel global s'élève ainsi à plus de 600 millions d'euros.

QUI PROFITE DE L'ARGENT DES ACTIVITÉS SOCIALES ?

En 2016, la CCAS et les CMCAS ont encaissé 437 millions d'euros pour 286 114 salariés et retraités. En réservant 60 millions d'euros aux missions de solidarité (prévoyance, mutuelle...), chaque salarié ou retraité devrait bénéficier d'une enveloppe d'environ 1 317 € par an et par foyer, que ce soit pour alléger l'addition du quotidien (restauration, CESU, etc.) ou financer ses vacances et ses loisirs.

Dans les faits, nous en sommes bien loin. Depuis de nombreuses années, la CFE et l'UNSA Énergies dénoncent la gestion chaotique, le clientélisme, ainsi que certains choix politiques et investissements inconsidérés engagés par la CCAS.

650 000 BÉNÉFICIAIRES MAIS PEU D'« ÉLUS »

Notre « Comité d'Entreprise » compte environ 650 000 bénéficiaires dont 286 114 ouvrants droit (140 507 actifs et 145 607 retraités). 74 735 ouvrants droit sont partis en vacances avec la CCAS en 2015, soit seulement 26 % de l'ensemble.

Vous n'en profitez pas ? Pourquoi ? Tout d'abord, parce que plus de 75 % de son budget sont dilapidés en frais de fonctionnement et de structure... S'y ajoutent des investissements hasardeux, le financement d'évènements à caractère politique ou le sponsoring d'activités ne profitant qu'à une poignée d'initiés...

DES TOILES DE TENTE... POUR 84 MILLIONS D'EUROS ?

En 2009, alors qu'il manquait 7 000 lits en gîte pour répondre à la demande de vacances de nos bénéficiaires, la CCAS a acheté la Compagnie Internationale André TRIGANO (CIAT) et ses 72 000 lits en « structures légères » pour 84 millions d'euros !
Cette société a aujourd'hui un niveau d'endettement de 30 M€ qui représente la moitié de son chiffre d'affaires. Début 2017, elle ne devait sa survie qu'à la souscription d'un emprunt obligataire de 15 M€ et à un prêt de 10 M€ consenti par la CCAS pour lui permettre de passer la saison d'été. Faut-il s'acharner et conserver ce puits sans fond ?

Budget des Activités Sociales 2015* de 607 M€

CCAS		CMCAS	
Part centralisée du « 1 % »	366 M€	Part décentralisée du « 1 % »	52 M€
Participation des employeurs à la restauration méridienne (hors locaux)	17 M€	Absences sociales autorisées soit 565 équivalents temps plein	15 M€
Participation des bénéficiaires	112 M€	Valorisation des coûts immobiliers supportés par les employeurs et sommes versées pour la restauration au-delà de la contribution forfaitaire	45 M€

* Au moment de la rédaction, les chiffres de 2016 ne sont pas encore publiés.

↘... et elles ne sont pas en bonne santé économique

UNE GESTION ÉGALEMENT POLITIQUE DU BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES ?

Depuis plus de 30 ans, les Activités Sociales sont gérées par les organisations syndicales qui désignent jusqu'alors leurs administrateurs tous les 3 ans. Majoritaire depuis l'origine, une seule organisation syndicale dirige sans partage la CCAS qui concentre l'essentiel des budgets.

Il est parfois difficile de faire le tri entre la communication de la CCAS et la communication de cette OS qui y trouve toujours une chambre d'écho remarquable. Par exemple, si la solidarité est au cœur des missions des Activités Sociales, sans que ce soit remis en cause par les autres organisations syndicales, que dire des nombreux engagements à connotation fortement politique pris par la CCAS...

Cette attitude lors du Conseil d'Administration de la CCAS prive une part importante des salariés et retraités des IEG de leurs droits, légitimement réclamés par leurs représentants issus des autres syndicats.

UNE GESTION ERRATIQUE CAMOUFLÉE

Malgré les financements exceptionnels dont bénéficient nos Activités Sociales, le déficit cumulé de trésorerie de l'organisme s'élevait à plus de 200 millions d'euros à fin 2016. Pourtant, avec des remaniements et des exercices acrobatiques, la CCAS affiche chaque année des comptes à l'équilibre !

→ Patrimoine et bénéficiaires durement ponctionnés

Pour éviter d'être en cessation de paiement, chaque année depuis 2011, la CCAS réalise des opérations financières qui portent préjudice aux intérêts des bénéficiaires.

À titre d'exemple, il y a quelques années, les administrateurs ont ponctionné plus de 130 millions d'euros du fonds de réserve et de sécurité Invalidité Décès Complément de Prestation (IDCP) afin de combler le déficit de trésorerie de la CCAS. Ce fonds était initialement destiné à couvrir les sinistres liés à la prévoyance. Il a donc été détourné de sa finalité pour gommer des errements de gestion.

Depuis, la « grande braderie » continue avec les ventes répétées de trésors immobiliers ! En 2016, la CCAS a ainsi contracté un leaseback (cession-bail) pour vendre son site de Montreuil pour 30 M €.

S'y ajoute l'augmentation considérable des contributions financières des bénéficiaires. Mais vous l'avez sans doute constaté par vous-même !

→ Une gouvernance mise en question

Depuis de nombreuses années, la Cour des Comptes dénonce des errements graves en matière de gestion, de coûts non maîtrisés et d'iniquité dans l'accès aux offres de loisirs et de vacances.

Des péripéties judiciaires comme la mise en examen de plusieurs responsables de la CCAS, en 2014, ont jeté le discrédit et l'opprobre sur nos Activités Sociales. Il en faudrait peu pour écorner davantage l'image de la CCAS et donner des idées de réforme aux pouvoirs publics. Le passage au droit commun est une menace sérieuse à prendre en compte car cela pèserait sur le mode de gouvernance et l'assiette de financement de nos Activités Sociales.

SAUVONS LA CCAS !

Plus que le passé, c'est l'avenir qui intéresse la CFE et l'UNSA Énergies. Nous affirmons depuis des années que les Activités Sociales appartiennent à tous et qu'elles sont des éléments importants de notre contrat de travail.

Il est vital de mettre en œuvre une gestion saine et transparente qui profite à TOUS les salariés et retraités des IEG.

Ce renouveau ne peut passer que par l'instauration d'un réel pluralisme au sein du Conseil d'Administration de la CCAS. Alors, du 16 au 22 novembre (avant 8 h), votez pour la CFE Énergies, soutenue par l'UNSA Énergie !

3 Pourquoi je vote ? Comment et où ?

DES ÉLECTIONS LOCALES… POUR UN RÉSULTAT NATIONAL !

Du 16 au 22 novembre prochains se dérouleront les élections pour le renouvellement des administrateurs des Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale (CMCAS). Salariés, retraités, tous collèges et toutes générations confondues, vous êtes tous concernés en tant que bénéficiaires des Activités Sociales.

Pour bien comprendre comment votre vote sera pris en compte, il faut savoir que les Activités Sociales sont organisées principalement autour de deux structures :

- les Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale (CMCAS), au niveau local,
- la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS), au niveau national.

En 2014, le taux d'abstention a atteint 35 %. En 2017, faites entendre votre voix et ne laissez pas les autres décider pour vous !

Les candidats présentés par les organisations syndicales sont élus dans les CMCAS. Avec le décret de 2017, ces élections auront désormais lieu tous les 4 ans. Actifs et retraités des IEG sont appelés aux urnes pour élire les administrateurs de la CMCAS dont ils dépendent. En fonction des résultats consolidés de ces élections, chaque organisation syndicale se voit attribuer un certain nombre de sièges au sein du Conseil d'Administration de la CCAS.

EXPLICATION

Vous votez pour élire les 18 ou 24 administrateurs composant le Conseil d'Administration de la CMCAS à laquelle vous êtes rattaché – en fonction de votre lieu de travail si vous êtes actif ou de votre lieu de résidence si vous êtes retraité. Les résultats des 69 élections sont agrégés au niveau national pour déterminer proportionnellement le nombre d'administrateurs que les organisations syndicales désigneront au sein du Conseil d'Administration de la CCAS, formé quant à lui de 18 membres.

UN SEUL MOT D'ORDRE : VOTEZ 100 % LIBRE ET 100 % GAGNANT !

Dans cette période où nos Activités Sociales sont empêtrées dans des difficultés financières et critiquées de toutes parts, l'enjeu lié aux élections des administrateurs CMCAS est crucial.

Pour la CFE et l'UNSA Énergies, ce rendez-vous démocratique est une occasion unique à saisir pour engager les réformes nécessaires de refonte des Activités Sociales, aujourd'hui mises en péril par une gestion calamiteuse.

UN VOTE ÉLECTRONIQUE POUR TOUS EN QUELQUES CLICS

L'accord électoral prévoit le vote électronique des salariés et retraités du 16 au 22 novembre 2017. Durant cette période, toute personne inscrite sur les listes électorales des CMCAS pourra se connecter à un site Internet de vote sécurisé, garantissant son anonymat, pour voter grâce à ses codes d'accès reçus par voie postale.

UN VOTE PAR CORRESPONDANCE POSSIBLE POUR LES RETRAITÉS

Les retraités auront également la possibilité de voter par correspondance. La date limite de réception du vote est fixée au **14 novembre 2017 à midi**. L'électeur qui aura voté par correspondance ne pourra pas voter par voie électronique.

Alerte agenda !

La période de vote électronique débutera le jeudi 16 novembre à 8 h et se terminera le mercredi 22 novembre à 8 h, heure de la métropole. Et pour ne pas oublier, votez dès le premier jour du scrutin !

4 Ce que proposent la CFE et l'UNSA Énergies

Des offres 100 % libres adaptées à vos attentes qui vous aideront dans votre quotidien et dans la gestion de votre budget.

Les vacances constituent l'activité phare de votre CCAS. **Mais la CFE et l'UNSA Énergies militent également pour que la CCAS soutienne les bénéficiaires dans leur quotidien :** installation de crèches, aides financières pour du soutien scolaire, accès prioritaires dans les maisons de retraite, bons d'achat, promotions sur les loisirs... Cependant pour pouvoir en bénéficier, il faut assainir la gestion de la CCAS.

Soucieuses de proposer une offre adaptée au plus proche des aspirations des salariés et retraités, la CFE et l'UNSA Énergies ont lancé une opération intitulée « Faites-nous votre Déclaration ». Entre le 20 juin et le 15 septembre 2017, tous les bénéficiaires des Activités Sociales ont été invités à nous faire part de leurs attentes.

« Pour chacun, la CFE et l'UNSA Énergies promeuvent la liberté dans le choix de ses vacances. »

Le sondage « Quelle serait votre CCAS idéale et quelles activités vous feraient rêver ? » a permis de recenser plusieurs centaines de témoignages et de suggestions. La synthèse qui en a été faite au travers de « La Déclaration universelle des droits aux Activités Sociales » traduit vos attentes et formalise l'engagement de la CFE et de l'UNSA Énergies à les mettre en œuvre.

VACANCES

→ Partir où je veux comme je veux

Aujourd'hui, pendant l'été, seulement un bénéficiaire sur quatre part en vacances avec la CCAS et souvent au camping. Certains s'y retrouvent, d'autres préfèrent partir ailleurs.

Depuis toujours, la CCAS a choisi d'investir dans les structures légères (toiles de tentes avec parfois une structure en dur) alors que nombre d'entre vous boudent ce type de vacances et préfèrent des hébergements plus confortables. Toutes les enquêtes le prouvent, celles éditées par la CCAS aussi.

Quant aux maisons familiales et villages de gîtes, le constat est alarmant : faute de moyens, ils sont mal entretenus et mériteraient des travaux de rafraîchissement.

Pour plus de flexibilité, nous militons depuis plusieurs années pour la mise en place, au niveau national, d'une politique de chèques-vacances qui permettrait à tous les bénéficiaires de profiter d'un financement équitable pour leurs vacances.

Locations saisonnières, séjours en chambres d'hôtes en France ou à l'étranger, vacances entre amis et autres circuits plus personnalisés : avec le chèque-vacances, c'est vous qui décidez !

CULTURE - LOISIRS

→ Bénéficier d'aides au financement des loisirs culturels et sportifs

La grande majorité des salariés des IEG qui pratiquent une activité sportive ou culturelle le font hors proposition ou aide de la part de la CCAS.

La CFE et l'UNSA Énergies choisissent, elles, de mettre en place des chèques-loisirs pour que chacun puisse pratiquer son activité au plus proche de son domicile, sans être contraint de passer par un Club Gazelec ou autre club de CMCAS.

Le sport et la culture, ça se vit dans tous les stades et toutes les salles de spectacle ou de théâtre. **La CFE et l'UNSA Énergies souhaitent également vous donner accès à une billetterie à prix réduits, pour le plus grand bonheur de tous.**

RESTAURATION MÉRIDIENNE

→ Diminuer la participation financière des salariés

Dans certains établissements, la restauration méridienne est confiée à la CCAS, qui assure la gestion et la production des repas servis aux salariés. Mais tout le monde en est-il satisfait ?

- **Certainement pas les employeurs** qui versent, pour chaque repas servi, une subvention équivalente, que ce soit pour la CCAS ou un Restaurant Interentreprises, et qui attend de ses prestataires un service équivalent à ceux proposés par les professionnels de la restauration.
- **Certainement pas le fonds du 1 %** largement ponctionné par la CCAS pour financer les repas servis. Le coût moyen du repas servi est de l'ordre de 14 euros, comprenant les denrées et leur transformation jusque dans l'assiette en y ajoutant le self-service. En comparaison, la plupart des grands acteurs de la restauration méridienne proposent les mêmes prestations pour 8 euros en moyenne. Et pourtant, chaque année, la CCAS perd de l'argent sur cette activité alors que tous les Restaurants Inter-Entreprises affichent un solde positif. En conséquence, les dépassements sont financés, en partie, par le fonds du 1 % au détriment d'autres Activités Sociales.
- **Certainement pas les salariés** qui financent leur repas, parfois à des prix prohibitifs, pour une qualité à améliorer.

Pour que chaque salarié puisse déjeuner avec un repas de qualité à un coût réduit, **il est urgent de faire un état des lieux, restaurant par restaurant, et d'engager un plan de réduction des coûts avec, à la clé, une baisse significative de la participation financière des salariés !**

Autre priorité, il faut aider financièrement les nombreux salariés qui n'ont pas accès à un restaurant d'entreprise. La CFE et l'UNSA Énergies militent pour la mise en place de chèques-déjeuner (à tarif unique) cofinancés par la CCAS et les entreprises.

SOLIDARITÉ - PRÉVOYANCE

→ Faire évoluer le périmètre du CESU (Chèque Emploi Service Universel) dans le domaine de l'aide à la personne

Le CESU : on le connaît déjà pour la petite enfance. Il aide les familles pour la garde des enfants jusqu'à 3 ans. **La CFE et l'UNSA Énergies promeuvent l'allongement de cette possibilité jusqu'à l'âge de 11 ans**, pour tenir compte des nouvelles contraintes que connaissent les familles.

On peut aller encore plus loin, la CFE et l'UNSA Énergies souhaitent la mise en place d'un CESU d'aide à la personne financé par le budget des Activités Sociales. **Ce CESU permettrait aux salariés âgés, handicapés ou malades de bénéficier d'une aide quotidienne pour leur ménage ou d'une assistance de maintien à domicile.**

→ Accompagner les personnes âgées et développer de nouveaux dispositifs

C'est un constat, notre population vieillit. La CFE et l'UNSA Énergies proposent de répondre aux problématiques du vieillissement et de la perte d'autonomie en développant des offres de prévoyance et d'aides au financement de capital-assurances pour pallier les problèmes futurs.

Nous voulons que soient négociés des accès prioritaires dans les structures d'accueil pour personnes âgées, y compris médicalisées.

→ Faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes

À la CFE et à l'UNSA Énergies, nous croyons au potentiel des jeunes, salariés ou enfants de salariés, qu'il faut aider dans leurs premiers pas dans la vie active. La CCAS doit les accompagner dans ces moments importants avec **des aides ciblées comme le financement du permis de conduire, l'accès au premier logement…**

→ Créer des crèches d'entreprises

Un premier pas a été fait, il y a plusieurs années, avec le CESU petite enfance, mais il n'est plus suffisant car aujourd'hui, pour un parent, trouver une assistante maternelle agréée ou une place en crèche relève du parcours du combattant. **La CFE et l'UNSA Énergies proposent, avec la contribution du 1%, la création de crèches d'entreprises ou interentreprises** pour épargner aux futurs parents ces moments de stress et leur permettre de vivre pleinement leur nouveau rôle.

→ Prendre en charge certains frais de scolarité

Étudier, cela peut coûter cher. Les enfants peuvent partir en séjour linguistique ou nécessiter un soutien scolaire. **La CFE et l'UNSA Énergies proposent que les Activités Sociales puissent prendre en charge certains frais de scolarité.**

5 DÉCLARATION UNIVERSELLE DES D DES SALARIÉS ET RETRAITÉS DES IN

La CFE et l'UNSA Énergies souhaitent définir les fondamentaux en matière d'offre et d'accès aux Activités Sociales pour tous les salariés et retraités des Industries Électriques et Gazières. Les 10 articles de la « Déclaration universelle des droits aux Activités Sociales des salariés et retraités des IEG » ont vocation à vous donner plus de droits, plus d'équité, plus de transparence, tout en respectant au mieux vos attentes. Les administrateurs CFE et UNSA Énergies s'engagent à en porter l'ensemble des articles.

Article 1

Tous les salariés et les retraités des Industries Électriques et Gazières **sont égaux en droits pour les Activités Sociales**, quels que soient leur entreprise, appartenance syndicale, âge, sexe...

Article 2

Tout doit être mis en œuvre afin de **recentrer les Activités Sociales sur leurs cœurs de métier** – les vacances, la culture, les loisirs, la solidarité et la prévoyance.

Article 3

Tout **euro engagé doit l'être pour le seul bénéfice des salariés, des retraités** et des ayants droit.

Article 4

La CCAS doit intervenir chaque année pour **le départ en vacances de chaque ouvrant droit**, y compris par l'offre chèques-vacances.

Article 5

Chaque bénéficiaire doit pouvoir prétendre aux aides existantes en matière de **prévoyance et de solidarité**.

ROITS AUX ACTIVITÉS SOCIALES DUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

Chaque bénéficiaire doit pouvoir choisir librement sa participation à une **pratique sportive, culturelle ou artistique.**

Chaque bénéficiaire doit pouvoir profiter d'une offre de **billetterie nationale et locale** importante en matière de culture et de loisirs.

Tout salarié ne bénéficiant pas d'**une offre de restauration** collective à proximité de son lieu de travail doit pouvoir disposer de chèques-déjeuner financés par la CCAS.

La CCAS doit participer au financement d'un **Chèque Emploi Service Universel** (CESU), dont le périmètre sera élargi à d'autres services à la personne.

Chaque salarié et retraité doit être **traité équitablement et de manière transparente.** La participation de la CCAS doit être comprise entre 25 et 50 % du coût réel de la prestation.

Donnez-nous la légitimité pour changer les Activités Sociales

VOTEZ CFE ÉNERGIES, SOUTENUE PAR L'UNSA !

RETOUR VERS… LE CONGRÈS DE JUIN

Pas moins de 400 participants de 26 à 91 ans se sont retrouvés au 48e Congrès de la CFE Énergies qui s'est tenu à Saint-Étienne du 13 au 15 juin 2017. Un moment fort où toutes les énergies des congressistes étaient mobilisées autour du thème « Énergie(s) en transition(s) ». La nouvelle équipe de votre Fédération a été élue. Une mandature s'est achevée et une nouvelle s'ouvre désormais !

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, lors de ce Congrès, les Présidents de syndicats et les mandataires ont été amenés à voter. Approuver les comptes 2016, le rapport financier, le rapport d'activité, mais aussi élire la nouvelle équipe pour une mandature de 3 ans : tel était le programme de la première journée.

Les secrétaires fédéraux en charge des métiers et des territoires ont été élus.

Un tiers des membres du Conseil Fédéral d'Éthique a été renouvelé (*cf. nouvelle équipe dans notre numéro 897*) et 2 nouveaux membres de la commission du contrôle budgétaire ont été élus.

À l'issue de cette séquence de votes, William VIRY-ALLEMOZ a été réélu Secrétaire Général, Hélène LOPEZ élue Secrétaire Générale Adjointe et Florent LATREILLE élu Trésorier National. Ensemble, ils ont présenté les délégués fédéraux et l'équipe administrative qui feront aussi partie de la nouvelle aventure.

Au-delà de ces élections, ce Congrès a été un évènement fédérateur où les participants ont réfléchi et construit des orientations autour de plusieurs thématiques. En préambule, les métiers de la production, du transport, de la distribution et du commerce ont été présentés pour permettre à l'ensemble des congressistes d'avoir une vision complète sur les métiers.

Une fois le contexte posé, trois conférences-débats ont été lancées avec des intervenants passionnants. L'auditoire a phosphoré sur des sujets au cœur de l'actualité comme l'impact du numérique, les chemins possibles vers de nouveaux modèles économiques et sociaux ou encore le devenir de la démocratie sociale.

Ces échanges ont alimenté d'autres réflexions au travers d'ateliers et de tables rondes consacrés aux transitions sociales, énergétiques, numériques, réglementaires et syndicales. Avec un seul objectif : anticiper les défis à venir pour mieux les relever. Toujours sur un mode participatif, la charte des valeurs a été mise à jour lors d'un atelier et a ensuite été votée, après avoir été présentée en plénière par la plus jeune adhérente présente à Saint-Étienne.

Le troisième jour, votre Fédération, lors de sa « séquence invité », a eu l'honneur

Le Congrès a alterné moments studieux, comme les conférences-débats, et conviviaux, telle que la visite du mythique stade Geoffroy GUICHARD *(photo en bas à droite).*

Le Président du Conseil Fédéral d'Éthique, Vincent MARZOLF, ouvrant l'Assemblée Générale le 13 juin 2017.

de recevoir le Président d'EDF, Jean-Bernard LÉVY, qui est intervenu sans langue de bois et s'est prêté au jeu des questions/réponses autour notamment du statut ou encore de la centrale de Fessenheim. François HOMMERIL, Président de la Confédération CFE-CGC, a également commenté la riche actualité sociale nationale.

Comme vous pouvez le voir à la lecture de ces lignes, ce programme était bien rempli ! Mais il n'était pas pour autant dépourvu de moments conviviaux autour du passé industriel et sportif de Saint-Étienne !

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires (AG2R LA MONDIALE, Confédération CFE-CGC, CITÉ NOUVELLE EDF, ENEDIS, ENGIE, GRDF, MALAKOFF MEDERIC, MUTEX, OCIRP, RTE, SECAFI, Up), sans lesquels ce Congrès n'aurait pu avoir lieu. Les participants ont pu découvrir certains d'entre eux en visitant leurs stands, une occasion d'échanger et de mieux les connaître.

Ayez le réflexe AVDPP !
ZOOM SUR LA PRÉVOYANCE

Dans la vie, personne n'est à l'abri de coups durs. Pour nous tous, ce n'est heureusement pas une préoccupation quotidienne. Mais, lorsque survient un problème, il est important de connaître les dispositifs d'aide existants. Les fiches AVDPP « Prévoyance » et « Décès » ont été conçues pour vous épauler face aux situations difficiles.

Il y a des sujets que l'on ne souhaite pas toujours aborder. Sauriez-vous, par exemple, répondre à ces questions :

- je suis divorcé et à présent pacsé, quels seraient les droits de ma compagne / mon compagnon si je décédais ?
- quelles dispositions existent en faveur de mes enfants ?
- quelles sont les couvertures prévues par le dispositif de prévoyance et le statut des IEG ?
- comment savoir si je suis suffisamment couvert ?

Cela n'est sans doute pas évident. Les dispositions statutaires en la matière restent trop souvent méconnues. Alors, sachez que vous trouverez les réponses à toutes ces questions dans plusieurs fiches de la collection « À Vos Droits, Prêts, Partez ! » que la CFE Énergies met à votre disposition sur le site *www.cfe-energies.com*.

→ **La fiche Prévoyance** décrit l'ensemble des dispositions statutaires, applicables aux salariés et aux retraités. Elle détaille également le dispositif de prévoyance de Branche applicable aux seuls salariés : capital décès, rente éducation, allocation décès. Elle aborde également la question du besoin de prendre (ou non) une couverture en sus. Vous y trouverez aussi des informations sur le contrat IDCP[1] proposé par la CCAS[2].

→ **Les fiches sur les conseils et démarches en cas de décès** d'un salarié ou d'un retraité reprennent un certain nombre des dispositions précédentes et détaillent les éléments à connaître pour l'assurance maladie (CAMIEG / MUTIEG), l'épargne salariale et retraite, la CCAS, le tarif agent, etc.

Bien entendu, en cas de coup dur, vous pouvez aussi vous tourner vers votre délégué syndical.

Avec la CFE Énergies, vous ne serez pas seul en cas de difficultés !

Pour en savoir +

www.cfe-energies.com

1. IDCP : Indemnité Décès Complémentaire Prévoyance
2. CCAS : Caisse Centrale d'Activités Sociales

L'expertise mutualiste
au service de votre protection sociale complémentaire

MUTEX
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

Réussir ensemble la protection sociale complémentaire pour tous

- **Vous accompagner à toutes les étapes de la négociation des accords de branche**
  22 branches professionnelles en santé et 6 en prévoyance, 190 000 entreprises, 9 millions de personnes protégées en santé et 2,5 millions en prévoyance.
- **Vous garantir une relation de proximité**
  1 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire.
- **Vous assurer des solutions globales et accessibles, en santé et en prévoyance**
  Une maîtrise des coûts assurée par le plus important réseau conventionné en France et des accords passés avec la quasi-totalité des professionnels de santé.
- **Vous proposer des services de qualité pour répondre aux attentes des salariés**
  200 000 conventionnements avec des professionnels de santé,

  2 500 services de soins (cabinets dentaires, centres d'optique, etc.) et d'accompagnement (services à la personne, petite enfance, etc.) mutualistes,

  16 000 aides financières accordées chaque année pour l'action sociale,

  3 000 actions de prévention santé assurées chaque année dans toutes les régions.

Premier acteur santé national et pôle majeur de protection sociale, MUTEX-l'alliance mutualiste met son expertise et ses atouts au service des partenaires sociaux négociateurs.

Pour nous contacter :
partenaires-sociaux@mutex.fr
www.mutex.fr

MUTEX - l'alliance mutualiste

ADREA mutuelle · apréva · Chorum · EoVimcd mutuelle · Harmonie mutuelle · Matmut santé prévoyance · Mutuelle OCIANE

16653 - PAO Mutex - 10 / 2016 - Mutex, RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex - Crédit photo : Thinkstock

SAVEZ-VOUS PARLER WIFI ?

Aujourd'hui, les appareils Wifi sont partout et beaucoup d'entre vous ont déjà dû remarquer un petit chiffre comme 802.11a dans la description des caractéristiques de leur smartphone ou de leur tablette préférée. À quoi correspond-il ? Comment améliorer la qualité de votre connexion sans fil ? Votre magazine vous aide à mieux comprendre « le monde selon Wifi » et vous livre quelques astuces.

L'ÉVOLUTION DU WIFI

Dans les années 1990, la première version du Wifi, inventée par Apple, fait son apparition. Il s'agit d'un réseau local sans fil, destiné aux liaisons d'équipements informatiques. Les normes Wifi sont reconnaissables par leur identifiant 802.11, suivi d'une lettre pour indiquer la génération utilisée.

→ Le Wifi 802.11a/b/g : un débit dépassé

Avec un débit maximal de 54 Mbits/s, les normes Wifi 802.11a/b et g sont un peu dépassées aujourd'hui, même si elles ont longtemps été utiles.

→ Le Wifi 802.11n : l'arrivée du haut débit

En 2009, la norme Wifi 802.11n a permis un débit incroyable allant jusqu'à 288 Mbits/s sur la fréquence 2.4 Ghz et jusqu'à 600 Mbits/s sur la fréquence 5 Ghz. Une vraie petite révolution avec :

- le MIMO[1] : un nouveau type d'antenne bien plus performant qui a permis de multiplier le débit maximal de la norme utilisée,

- une nouvelle largeur de canal permettant de faire transiter plus de données sur un même intervalle de temps.

→ Le Wifi 802.11ac : la toute-puissance du Wifi

En 2013, c'était la première vague d'appareils équipés de la norme 802.11ac qui voyaient le jour. Quelques années plus tard, la seconde vague équipait les smartphones et dépassait la première génération. Cette nouvelle norme Wifi n'utilise que la fréquence 5 Ghz sur des largeurs de bande de 20, 40, 80 ou 160 Mhz.

ASTUCES POUR UN MEILLEUR SIGNAL WIFI CHEZ VOUS

Le Wifi peut sembler un peu « magique », mais en fait, ce sont des

ondes radio, désolé pour vos rêves d'enfant... Plusieurs facteurs peuvent rendre votre connexion plus faible et moins stable.

La position de votre routeur peut impacter la force du signal et sa portée.

Pour optimiser les performances :

- placez le routeur au centre de la maison pour que le Wifi puisse se diffuser partout,
- placez l'antenne du routeur en l'air, de sorte qu'elle pointe vers le plafond,
- surélevez le routeur pour avoir une meilleure réception (sur un bureau par exemple),

- évitez de placer votre routeur sur un bureau métallique ou contre un mur en métal. Le signal passe facilement à travers le bois mais une surface en métal le bloquera davantage.

À CHAQUE SYMPTÔME, SA SOLUTION !

Si malgré ces précautions, vous rencontrez des problèmes, pas de panique ! Il existe des solutions.

Vous ne captez pas bien

Dès que vous changez de pièce, le signal Wifi s'affaiblit brutalement. Soit votre box n'émet pas assez fort, soit vos murs sont trop épais. La solution la moins coûteuse est de recourir à un répéteur Wifi (de 20 à 100 €). Ce boîtier amplifie et duplique le signal émis par votre box pour en étendre la portée. Il est très simple à installer : on le branche sur une prise électrique, on l'appaire à la box en appuyant sur un bouton et le tour est joué !

Le conseil de Laurent Carles[2]

1 TP-LINK RE350

Vous n'avez pas de connexion

Les choses se corsent : plus aucun signal ne vous parvient ! Vous êtes coupé d'Internet. En l'absence de liaison sans fil, un répéteur est inefficace. Votre recours : le kit CPL Wifi. Ce sont deux petits boîtiers dont l'un est équipé d'un point d'accès Wifi.

Chacun est branché sur une prise électrique, le premier à proximité de la box, le second dans la pièce où vous souhaitez bénéficier d'une connexion. Les données transitent ainsi par le réseau électrique jusqu'à une distance de 300 mètres, se moquant des étages et des murs.

Le conseil de Laurent Carles :

2 Devolo dLAN 500 Wifi Starter kit CPL

Vous ne bénéficiez pas d'un débit maximal

Si vous êtes connecté à Internet en très haut débit, *via* la fibre optique, le câble ou le VDSL2, il vous faut un réseau sans fil de compétition. Les box de dernière génération émettent en Wifi ac, la norme la plus rapide à ce jour. Malheureusement, elle passe plus difficilement les murs que le Wifi n car sa fréquence de fonctionnement est plus elevée (5 GHz au lieu de 2,4 GHz). Pour profiter à fond de la connexion, investissez dans un kit CPL Wifi à très haut débit, à 1 200 ou 2 000 Mbit/s (à partir de 140 €).

Le conseil de Laurent Carles :

3 TP-LINK TL-WPA8635P Kit

Le Wifi de votre ordinateur est lent

L'ordinateur portable capte bien le Wifi – toutes les barres de réception sont présentes ou presque – mais le débit est lamentablement bas. C'est certainement votre ordinateur lui-même qui est en cause, ou plutôt sa carte Wifi d'ancienne génération, probablement d'un débit à 150 Mbit/s. Pour donner un coup de fouet à vos transferts, installez une clé USB Wifi ac. Dans le meilleur des cas, elle multipliera le débit par cinq, au pire elle le doublera. Vous pourrez alors profiter pleinement du haut débit.

Le conseil de Laurent Carles :

4 Netgear A6210

Et si rien ne fonctionne ?

Vous avez tout essayé, en vain. Si votre boîtier Internet est défaillant, changez son Wifi en lui branchant un routeur dont vous utiliserez le réseau sans fil. Vous devrez alors couper celui de la box. Vous pouvez ainsi atteindre des débits de 1 733 Mbit/s, soit de deux à six fois supérieurs à ce que propose votre box. Mieux, un routeur spécialisé servira un plus grand nombre d'appareils, avec une portée améliorée !

Le conseil de Laurent Carles :

5 Netgear Orbi

1. MIMO : *Multiple Inputs, Multiple Outputs* (entrées multiples, sorties multiples)
2. Laurent CARLES est Délégué Fédéral Système d'Information CFE Énergies.

Le réseau
de transport
d'électricité

FAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ UN LEVIER DE PERFORMANCE

Les 8 500 salariés de RTE adaptent le système électrique au rythme de la transition énergétique et contribuent au développement économique des territoires.

Crédit photo : seignettelafontan.com

Nous construisons avec vous le réseau électrique de demain

105 448
KM DE LIGNES HT & THT

99,9987 %
DU TEMPS, RTE ASSURE LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

50
LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS VOISINS

www.rte-france.com

VILLA KÉRYLOS
ADRIEN GOETZ, ÉDITIONS GRASSET

La Villa Kérylos a été construite par Théodore REINACH au début du XXe siècle à Beaulieu-sur-Mer, face au cap Ferrat. Théodore est un érudit passionné de Grèce antique. Avec ses deux frères Joseph et Salomon, il a collectionné les honneurs et les titres académiques et universitaires. Les REINACH ont pour voisins les EIFFEL et leur ingénieur prodige Gustave. Adrien GOETZ en a fait un roman, qui met en scène le fils de leur cuisinière, Achille. Celui-ci est littéralement adopté par les REINACH, qui le conduiront dans l'apprentissage périlleux du grec ancien. Achille est le narrateur, il nous conduit à travers ses souvenirs d'enfance dans chaque pièce de cette villa magique qui reconstitue, sans vouloir être un musée et avec un confort assez moderne, le style et l'art de vivre de la Grèce antique. On côtoie Alexandre le Grand et l'on visite même au passage le très fermé et insolite mont Athos. Une agréable diversion dans une société savante implantée sur la Côte d'Azur. La Villa Kérylos se visite d'ailleurs toujours, entre Nice et Monaco, pour notre plus grand plaisir.

THÉORIE ET PRATIQUE
JACQUES DERRIDA, ÉDITIONS GALILÉE

Jacques DERRIDA enseigne à Ulm à un public d'agrégatifs, nous sommes en 1975-76. Son cours est donc un sujet imposé, il planche sur le thème de la théorie et de la pratique. DERRIDA débute par des variations sur l'expression populaire « Faut le faire ». S'appuyant sur le discours marxiste de l'époque des thèses sur Feuerbach, dans un contexte où la pensée althussérienne est une des données de base de la recherche philosophique de la grande maison normalienne, DERRIDA travaille la nécessité pratique et la détermination pratico-révolutionnaire. En particulier, il analyse le dépassement par la praxis dialectique des premières dimensions théoriques et pratiques. En cette seconde moitié du XXe siècle qui a déjà connu la critique sartrienne de la raison dialectique, peu de pensées échappent vraiment au positionnement nécessaire face au marxisme historialisant. Et DERRIDA, avec toute sa novation déconstructive, n'échappe pas à l'épistémè de son temps. Avec sa verve inimitable qui transparait à travers les lignes.

LE SANG DES AUTRES
SIMONE DE BEAUVOIR, ÉDITIONS FOLIO

Ce roman se situe pendant les années 1930 et la montée des périls en Europe, puis nous conduit jusqu'aux premières années du second conflit mondial. Il couvre donc exactement la même période historique que la grande fresque romanesque de SARTRE *Les Chemins de la liberté*. Deux personnages phares en constituent la trame. Jean, fils de bourgeois, a fait le choix de la condition ouvrière, sa conscience politique est affûtée ; il milite et prend des risques. Hélène est *a priori* plus impulsive et insouciante, mais elle négociera le virage de l'engagement sous l'Occupation avec le développement de la Résistance. Car la liberté n'est plus antinomique avec la détermination politique, l'individualisme le dispute à la solidarité. Thème cher au couple DE BEAUVOIR – SARTRE, la subjectivité s'exprime dans l'avoir à être, elle s'affirme en contraste à la mise en objet par le regard d'autrui. Le thème de l'avortement est aussi abordé sans concession. Un récit du Castor sur la nécessité historique, salué en son temps par MERLEAU-PONTY et qui fut plus tard adapté au cinéma par CHABROL.

EDF

Mix énergétique à 97 % sans émission de CO_2*

- Nucléaire
- Énergies renouvelables
- Thermique

IL FAUT TOUT UN MIX POUR ALIMENTER VOTRE MACHINE À CAFÉ

Avec EDF, votre machine à café fonctionne à 97 % sans émission de CO_2*, principalement grâce à une production qui mixe énergies nucléaire et renouvelables.

edf.fr/mix-energetique

* En 2016, le mix énergétique d'EDF SA était composé à 87 % de nucléaire, 10 % d'énergies renouvelables, 2 % de gaz et 1 % de charbon. Il est à 97 % sans émission de CO_2 (émissions hors cycle de vie (ACV) des moyens de production et des combustibles en France). Indicateurs de performance financière et extra-financière 2016.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF - 552 081 317 RCS PARIS - 75008 Paris - Crédit photo : Nadia me Pulse.